

Budget

EXPRESS

17 mars 2011

DISCOURS SUR LE BUDGET DU QUÉBEC

- **Mesures fiscales**

Très peu de mesures fiscales mais modifications majeures au Régime de rentes du Québec

- **Analyse budgétaire**

La crédibilité du Plan de retour à l'équilibre est maintenue

Des renforcements structurants qui aideront à la prospérité future du Québec



Desjardins

Vice-présidence Fiscalité, MD
Vice-présidence Études économiques, MD

www.desjardins.com/economie

Le ministre des Finances du Québec, monsieur Raymond Bachand, a déposé cet après-midi son budget 2011-2012 à l'Assemblée nationale. Ce budget du Québec est probablement celui qui comporte le moins de mesures fiscales, et ce, depuis de nombreuses années. La hausse du taux de cotisation au Régime de rentes du Québec de même que les changements aux facteurs d'ajustement pour les rentes demandées avant et après 65 ans sont à signaler. On note également une hausse de la capitalisation permise pour Capital régional et coopératif Desjardins. Toutefois, aucun changement n'est annoncé aux taux d'impôt des particuliers et des sociétés. Finalement, bien que cette mesure ne soit pas fiscale, on doit souligner la hausse importante des frais de scolarité.

MESURES AFFECTANT DESJARDINS

Hausse graduelle du taux de cotisation au Régime de rentes du Québec (RRQ)

Afin de rétablir l'équilibre du RRQ tout en limitant l'impact sur les travailleurs et les entreprises, le budget prévoit que le taux de cotisation du Régime sera haussé progressivement de 9,9 % à 10,8 % sur six ans à raison de 0,15 % par année. Le taux de cotisation sera majoré le 1^{er} janvier de chaque année, à compter de 2012, et ce, jusqu'en 2017.

Chaque hausse de 0,15 % représente un coût supplémentaire annuel pour l'employeur de 33,60 \$ (pour atteindre 201,60 \$ en 2017) pour chaque employé ayant un salaire annuel égal ou supérieur à 48 300 \$.

Hausse de la capitalisation de CRCD

Selon la *Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins* (CRCD), cette société peut recueillir un montant maximal de 150 M\$ par période de capitalisation, et ce, tant qu'elle n'aura pas atteint, pour une première fois, à la fin d'une période de capitalisation, au moins 1 G\$ au titre du capital versé en circulation.

Le 28 février 2011, la capitalisation de CRCD franchissait le seuil de capitalisation de 1 G\$ pour s'établir à près de 1,019 G\$. Or, une fois le seuil franchi, le montant maximal que CRCD peut recueillir pour une période de capitalisation correspond à la réduction de son capital versé attribuable aux rachats effectués au cours de la période de capitalisation précédente.

Afin de permettre à CRCD de maintenir la place qu'elle occupe dans l'industrie québécoise du capital de risque, elle conserve le droit de recueillir un montant maximal de 150 M\$ par période de capitalisation, et ce, tant qu'elle n'aura pas atteint au moins 1,25 G\$ au titre du capital versé en circulation.

Autres mesures visant les fonds fiscalisés

Depuis la création du Fonds de solidarité FTQ, de Fondation et de CRCD, le gouvernement appuie la croissance de ces sociétés d'investissement en leur permettant de recueillir du capital bénéficiant d'un avantage fiscal qui se traduit par l'octroi d'un crédit d'impôt non remboursable aux particuliers qui en deviennent actionnaires.

Chacune des lois constituant ces sociétés d'investissement prévoit que, au cours de chaque année financière, les investissements admissibles de la société doivent représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen de la société pour l'année financière précédente.

Quelques mesures sont mises de l'avant pour assouplir les règles, et ce, afin que la norme de 60 % soit encore mieux adaptée aux besoins en capitaux des entreprises.

MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

Modifications au Régime de rentes du Québec

Hausse graduelle du taux de cotisation au Régime de rentes du Québec (RRQ)

Comme mentionné précédemment, afin de rétablir l'équilibre du RRQ tout en limitant l'impact sur les travailleurs et les entreprises, le budget prévoit que le taux de cotisation (employé – employeur) du Régime sera haussé progressivement de 9,9 % à 10,8 % sur six ans à raison de 0,15 % par année. Le taux de cotisation sera majoré le 1^{er} janvier de chaque année, à compter de 2012, et ce, jusqu'en 2017.

Modification des facteurs d'ajustement à la rente du RRQ

La rente du RRQ est généralement versée à compter de 65 ans. Toutefois, il est possible de la recevoir à partir de 60 ans ou encore de différer son versement jusqu'à 70 ans. La rente est alors majorée de 0,5 % par mois, lorsqu'elle est demandée après 65 ans et elle est réduite de 0,5 % par mois, lorsqu'elle est demandée avant 65 ans.

Le budget prévoit que la majoration mensuelle de la rente du RRQ demandée après 65 ans passera de 0,5 % à 0,7 % à compter du 1^{er} janvier 2013 et que la réduction mensuelle de la rente demandée avant 65 ans passera de 0,5 % à 0,6 % dans le cas d'une rente maximale. Ce dernier ajustement sera introduit sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014 et la hausse sera proportionnelle au niveau de la rente afin de limiter l'impact sur les travailleurs à plus faible revenu.

Hausse des facteurs d'ajustement mensuel maximal
(en pourcentage)

Âge au premier versement	Actuellement	À compter du 1 ^{er} janvier			
		2013	2014	2015	2016
Plus de 65 ans ⁽¹⁾	+ 0,50	+ 0,70	+ 0,70	+ 0,70	+ 0,70
65 ans	—	—	—	—	—
Moins de 65 ans ⁽²⁾	- 0,50	- 0,50	- 0,53 ⁽³⁾	- 0,56 ⁽³⁾	- 0,60 ⁽³⁾

(1) Maximum atteint à 70 ans.

(2) Possibilité de recevoir sa rente du RRQ à compter de 60 ans.

(3) Selon le niveau de la rente, le facteur d'ajustement mensuel variera entre - 0,50 % et le taux indiqué.

Rente accessible à compter de 60 ans

Le budget propose d'éliminer l'obligation d'avoir cessé de travailler pour pouvoir recevoir sa rente de retraite du RRQ dès 60 ans.

Mise en place de Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)

Pour améliorer le niveau d'épargne-retraite, notamment pour les salariés dont l'employeur n'offre pas de régime de retraite et les travailleurs autonomes, sous réserve de l'adoption des modifications nécessaires à leur implantation par le fédéral, le Québec prévoit adopter les règles relatives à la création des RVER. Ces derniers devront :

- être accessibles à tous;
- faciliter la prise de décision des participants en prévoyant des modalités d'adhésion et de fonctionnement simplifiées;
- fournir des options de placement par défaut à faible coût de gestion afin d'améliorer le rendement des épargnants;
- dispenser l'employeur de l'essentiel des interventions administratives liées à la gestion d'un régime de retraite.

De plus, les employeurs qui répondront à certains critères, qui demeurent à être établis, auront la responsabilité :

- de choisir un RVER qu'ils devront proposer à leurs employés;
- de déterminer s'ils cotisent au RVER. Les cotisations de l'employeur ne seront pas imposables pour l'employé et seront déductibles pour l'employeur;
- de retenir à la source les sommes cotisées, sur une base volontaire, par leurs employés.

De plus, à l'instar des REER, les cotisations à un RVER pourront être déduites du revenu et les sommes accumulées ne seront pas imposées tant qu'elles ne seront pas retirées. Les RVER permettront également de faciliter le transfert d'actifs d'un régime à l'autre, lorsque, par exemple, un travailleur décide de changer d'emploi.

Les RVER seront des régimes d'accumulation de capital administrés par des tiers, tels que des institutions financières. Sur le plan administratif, les employeurs n'auront qu'à choisir un régime et remettre les cotisations à l'administrateur du RVER.

Crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience

Afin d'inciter les travailleurs d'au moins 65 ans à demeurer ou à retourner sur le marché du travail, un nouveau crédit d'impôt non remboursable, non transférable et non reportable sera mis en place à compter de l'année d'imposition 2012; il sera instauré progressivement et pleinement applicable à compter de 2016.

Ce crédit équivaldra, grosso modo, à 15 % du « revenu de travail admissible » pour l'année. Le revenu de travail admissible, gagné par un particulier à compter de l'âge de 65 ans, correspondra principalement au total du revenu d'emploi et du revenu net d'entreprise qui excède 5 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel. Le maximum annuel pouvant donner droit au crédit sera limité à 3 000 \$ en 2012, à 4 000 \$ en 2013, à 5 000 \$ en 2014, à 8 000 \$ en 2015 et à 10 000 \$ à compter de 2016. À terme, ce crédit s'appliquera à la portion du revenu de travail se situant entre 5 000 \$ et 15 000 \$ annuellement.

L'employé qui prévoit avoir droit à ce crédit pourra demander à son employeur d'en tenir compte dans le calcul de ses retenues à la source du Québec.

Accès accru au crédit pour aidants naturels

La législation québécoise prévoit déjà un crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel d'une personne majeure. Ce crédit est accordé à l'égard de chaque proche admissible qu'un particulier héberge dans un logement dont lui ou son conjoint est propriétaire, locataire ou sous-locataire.

Le gouvernement modifie ce crédit afin, notamment, de considérer deux décisions récentes rendues par la Cour du Québec qui ont remis en question le fondement du crédit, soit l'hébergement d'un proche admissible.

Ainsi, à compter de 2011, le crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels d'une personne majeure comportera trois volets. Le premier s'adressera aux aidants naturels qui hébergent, au sens strict du terme, un proche admissible; le deuxième, aux aidants naturels qui cohabitent avec un proche admissible qui est dans l'incapacité de vivre seul; et le troisième, à certains aidants naturels prenant soin d'un conjoint âgé.

De façon générale, le premier volet correspond au crédit actuel.

Quant au deuxième volet, il s'adressera à un aidant naturel qui cohabite avec un proche admissible dans un logement dont ce dernier ou son conjoint est propriétaire, locataire ou sous-locataire seul ou avec une autre personne, pour autant que, selon l'attestation d'un médecin, le proche admissible soit dans l'incapacité de vivre seul, en raison d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

Finalement, le troisième volet s'adressera à un particulier qui cohabite avec son conjoint dans un logement, autre qu'un logement situé dans une résidence pour personnes âgées, dont lui ou son conjoint est propriétaire, locataire ou sous-locataire seul ou avec une autre personne, pour autant que son conjoint soit âgé de 70 ans ou plus à la fin de l'année et atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques qui le rend incapable de vivre seul, selon l'attestation d'un médecin.

Crédit d'impôt pour véhicule écoénergétique

Pour encourager l'acquisition ou la location de véhicules neufs qui respectent des normes strictes en matière d'émissions de gaz à effet de serre, il a déjà été annoncé dans le budget de 2009 qu'une personne admissible qui se porterait acquéreur ou locataire à long terme d'un véhicule écoénergétique reconnu, après le 31 décembre 2008 et avant le 1^{er} janvier 2016, aurait droit à un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 8 000 \$.

Afin que les acheteurs puissent bénéficier plus rapidement d'une aide gouvernementale, le présent budget prévoit la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2012, d'un programme de rabais à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique qui remplacera le crédit d'impôt remboursable actuel.

Le programme de rabais sera axé principalement sur les véhicules électriques hybrides rechargeables et sur les véhicules entièrement électriques pouvant circuler sur un chemin public sur lequel la vitesse maximale permise est supérieure à 50 km/h. Pour ce type de véhicules, il est prévu que le rabais sera calculé en fonction de la capacité de la batterie en kw/h.

Exemption des Indiens en matière de taxe sur le carburant

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, les biens meubles d'un Indien ou d'une bande situés sur une réserve sont exemptés de taxation. Le régime québécois de la taxe sur les carburants comporte un mécanisme de gestion de cette exemption fiscale, qui consiste en un

remboursement de la taxe payée par un Indien ou une bande sur ses achats au détail de carburant effectués sur une réserve.

De façon à ce que les Indiens et les bandes puissent, à l'égard de ces achats, profiter plus rapidement de l'exemption fiscale accordée par la *Loi sur les Indiens*, le mécanisme de gestion de cette exemption prévu par le régime de la taxe sur les carburants sera modifié pour remplacer la mesure de remboursement actuelle par une mesure d'exemption à l'achat applicable à compter du 1^{er} juillet 2011.

AUTRES MESURES

Certaines autres mesures ont été annoncées dans le présent budget :

- modification au crédit d'impôt remboursable pour enregistrement sonore;
- modification au crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres;
- modification au crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol.

Analyse budgétaire

17 mars 2011

BUDGET 2011-2012

La crédibilité du Plan de retour à l'équilibre est maintenue

Des renforcements structurants qui aideront à la prospérité future du Québec

Le budget 2011-2012 du Québec confirme le retour à l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2013-2014. Outre celles déjà annoncées lors du précédent budget, le contribuable sera épargné de nouvelles taxes et impôts. Cependant, les étudiants devront payer plus pour leurs études universitaires et les travailleurs ainsi que les entreprises devront contribuer davantage au Régime des rentes du Québec. Dans l'ensemble, le ministre suit son plan et y ajoute quelques mesures de renforcement. On s'en réjouit. Cependant, il semble que le document du budget ait semé beaucoup de confusion en ce qui a trait à l'atteinte des réductions du taux de croissance des dépenses, ce qui pourrait lui amener plusieurs critiques.

Tableau 1
État sommaire des opérations

En M\$	Prévisions					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus autonomes	46 925	50 336	53 883	56 351	58 311	60 296
- Variation (%)	6,3	7,3	7,0	4,6	3,5	3,4
Transferts fédéraux	15 451	15 039	15 204	15 736	16 313	17 043
- Variation (%)	1,9	(2,7)	1,1	3,5	3,7	4,5
Revenus budgétaires totaux	62 376	65 375	69 087	72 087	74 624	77 339
- Variation (%)	5,2	4,8	5,7	4,3	3,5	3,6
Dépenses de programmes	(59 819)	(61 284)	(62 113)	(63 325)	(65 510)	(67 836)
- Variation (%)	2,4	2,4	1,4	2,0	3,5	3,6
Frais de la dette	(6 934)	(7 794)	(8 646)	(9 334)	(9 333)	(9 499)
- Variation (%)	13,4	12,4	10,9	8,0	0,0	1,8
Réserves budgétaires	(300)	(300)	(200)	--	--	--
Résultats nets des organismes consolidés	1 209	1 143	1 119	655	742	972
Mesures à identifier	--	--	300	1 025	1 025	1 025
Solde budgétaire	(3 468)	(2 860)	(453)	1 108	1 548	2 001
Fonds des générations	(732)	(940)	(1 047)	(1 108)	(1 548)	(2 001)
Solde budgétaire au sens de la Loi	(4 200)	(3 800)	(1 500)	0	0	0
Dette brute	173 429	183 770	190 962	196 086	201 899	207 298
- En % du PIB	54,7	55,7	55,5	54,7	54,1	53,6
Dette représentant les déficits cumulés	111 418	114 278	114 731	113 623	112 075	110 074
- En % du PIB	35,1	34,7	33,3	31,7	30,0	28,5

Source : Ministère des Finances du Québec

François Dupuis
Vice-président et économiste en chef
Benoit P. Durocher
Économiste principal

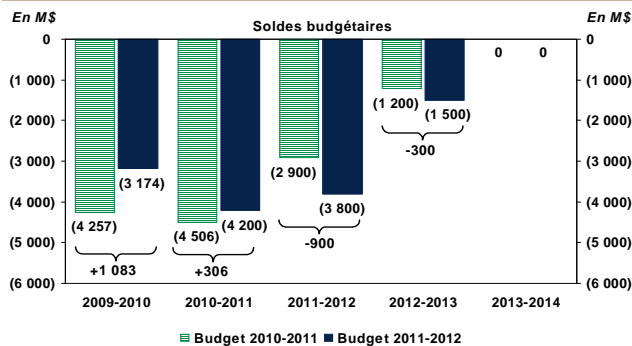
Yves St-Maurice
Directeur principal et économiste en chef adjoint

514-281-2336 ou 1 866 866-7000, poste 2336
Courriel : desjardins.economie@desjardins.com

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE : LE CAP EST MAINTENU

De façon générale, le cadre financier du gouvernement du Québec présenté dans le budget 2011-2012 est très similaire à celui élaboré l'an dernier. Le ministère des Finances conserve l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2013-2014. Le déficit sera moins élevé que prévu pour 2010-2011, soit 4,2 G\$ au lieu de 4,5 G\$, mais les deux prochains exercices pourraient se solder par des déficits plus importants qu'anticipé en raison notamment du prolongement de la réserve pour éventualités (graphique 1).

Graphique 1 – L'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 est conservé

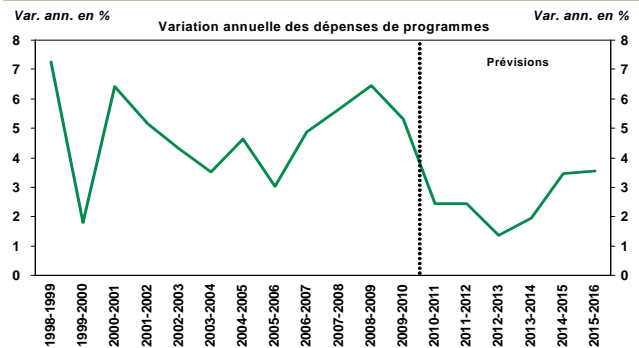


Source : Ministère des Finances du Québec

Du côté des dépenses de programmes, après une croissance moyenne de 5,8 % pour les exercices de 2006-2007 à 2009-2010, les prévisions du gouvernement stipulent qu'elles devraient se maintenir à 3,1 %, en moyenne, entre 2010-2011 et 2013-2014. Il s'agit d'un rythme de croissance projetée un peu plus élevé que la cible de 2,9 % initialement établie lors du budget de l'an dernier. Cela dit, ces projections ne tiennent pas compte du nouveau cadre financier du gouvernement, qui incorpore une modification importante dans la façon de comptabiliser les sommes versées dans les fonds dédiés à certaines dépenses, soit le FINESSS (financement des établissements de santé et de services sociaux), le FORT (financement des réseaux de transport terrestre) et le FRAF (financement de l'Agence du revenu du Québec). Ces montants sont dorénavant retranchés des dépenses de programmes. La croissance de ces dernières est maintenant plus faible qu'auparavant avec, entre autres, une progression de seulement 1,4 % en 2012-2013 (graphique 2). Ces changements ne sont toutefois que de nature comptable, ce qui au bout du compte ne fait que compliquer le suivi de la situation financière du gouvernement.

Le service de la dette continuera de croître rapidement, soit de 12,4 % en 2011-2012 et de 10,9 % en 2012-2013. Cette progression est évidemment le reflet de l'accroissement de la dette du gouvernement et de la remontée des taux d'intérêt. L'ampleur de la dette du Québec fait que pour chaque dollar récolté par

Graphique 2 – La croissance des dépenses de programmes ralentira significativement



Source : Ministère des Finances du Québec

le gouvernement, près de 12 cents doivent être consacrés au versement des intérêts sur la dette.

En ce qui concerne les revenus, le budget 2011-2012 présente peu de nouveautés. Il faut dire que le gouvernement avait annoncé l'an dernier plusieurs mesures dont les effets sont étalés dans le temps. En outre, une seconde hausse de 1 % de la taxe de vente du Québec (TVQ) est prévue en janvier prochain, la contribution santé atteindra graduellement 200 \$ par adulte en 2012, et la taxe sur le carburant sera rehaussée de 1 ¢ le litre dès le 1^{er} avril prochain. Malgré cela, le plan budgétaire du gouvernement comporte encore un manque à gagner de 1 025 M\$ pour rétablir son équilibre budgétaire au cours de l'exercice 2013-2014. Près de la moitié des mesures à identifier pour combler cet écart proviendra du FINESSS servant au financement des soins de santé. À moins d'un ralentissement étonnant au sein de la progression des dépenses en santé, il est donc possible que la contribution santé doive éventuellement être augmentée pour y parvenir. Par contre, advenant une entente avec le gouvernement fédéral concernant l'harmonisation de la TVQ avec la TPS, une partie du montant reçu pourrait être utilisée pour combler le manque à gagner, ce qui faciliterait l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

LA REPRISE ÉCONOMIQUE SE POURSUIT

Après quelques hésitations à l'automne dernier, les statistiques économiques publiées récemment sont encourageantes et elles confirment que la croissance continuera d'être au rendez-vous en 2011 et en 2012. L'emploi poursuivra sa remontée, favorisant la consommation. Les entreprises profiteront de la force du huard pour investir et s'attaquer à leurs problèmes de productivité. Les exportations devraient de plus en plus profiter de la reprise mondiale. Certaines embûches demeurent toutefois présentes, comme la concurrence accrue des pays émergents et la valeur élevée du huard, une problématique particulièrement préoccupante pour le secteur manufacturier québécois. De plus, le marché de l'habitation prendra un peu de répit après une année très active en 2010.

De façon générale, les projections économiques et financières du gouvernement du Québec sont très similaires aux nôtres. En fait, les seules divergences dignes de mention concernent les prévisions sur le marché du travail et le taux de change du dollar canadien. Il est possible que le ministère des Finances du Québec sous-estime quelque peu la création d'emplois au cours des prochaines années, ce qui pourrait se traduire par des revenus budgétaires un peu plus importants que prévu. Quant au dollar canadien, il pourrait être légèrement plus élevé qu'anticipé par le gouvernement en se maintenant au-dessus de la parité avec le billet vert, accentuant du même coup les pressions sur la compétitivité des entreprises du Québec.

BEAUCOUP D'ANNONCES, MAIS PEU D'ARGENT

Le budget présente une panoplie de nouvelles mesures, mais les sommes qui appuieront ces initiatives sont relativement minces. Pour l'exercice 2011-2012, on consacra 170,7 M\$

aux nouvelles mesures, dont 119,5 M\$ sont associés à des initiatives de dépenses, 39 M\$ à des mesures de revenus et 12,2 M\$ à des mesures affectant le service de la dette et les résultats des entités consolidées. Sans en faire une énumération exhaustive, la mise en œuvre et le financement du Plan Nord (46,7 M\$) absorberont une grande partie des nouvelles dépenses suivies des encouragements au secteur forestier (45,1 M\$), de l'élargissement de l'accès au crédit d'impôt pour les aidants naturels d'une personne majeure (11,5 M\$) et de l'instauration du Programme exportation pour développer et diversifier les marchés d'exportation (11,1 M\$).

Les mesures les plus marquantes annoncées dans ce budget ont une portée plus longue et se feront sentir au cours des exercices suivants. La première concerne le financement des universités. À compter de l'automne 2012, les droits de scolarité seront augmentés de 325 \$ par an jusqu'en 2016-2017 (graphique 3 à la page 4). Cette mesure s'avère nécessaire pour

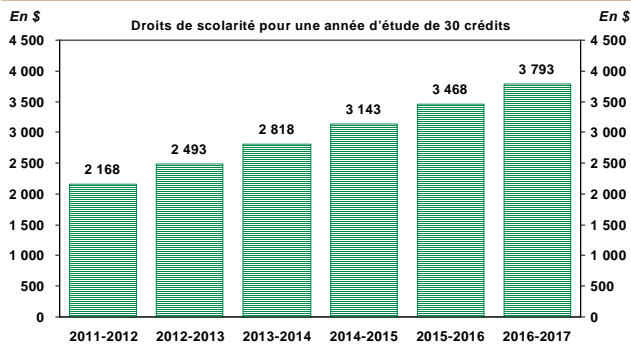
Tableau 2 Perspectives économiques au Québec

Variation en % (sauf si indiqué)	2010*	2011p	2012p
Produit intérieur brut réel			
Prévisions du ministère des Finances	3,0	2,0	2,2
Prévisions de Desjardins	2,9	2,2	2,3
Produit intérieur brut			
Prévisions du ministère des Finances	4,4	3,9	4,4
Prévisions de Desjardins	4,5	4,1	4,4
Mises en chantier (milliers d'unités)			
Prévisions du ministère des Finances	51,4	45,1	41,0
Prévisions de Desjardins	51,4	46,0	43,0
Prix à la consommation			
Prévisions du ministère des Finances	1,2	2,7	2,7
Prévisions de Desjardins	1,2	2,5	2,5
Création d'emplois (milliers d'unités)			
Prévisions du ministère des Finances	66,7	55,4	40,5
Prévisions de Desjardins	66,7	62,0	50,0
Taux de chômage (%)			
Prévisions du ministère des Finances	8,0	7,7	7,5
Prévisions de Desjardins	8,0	7,3	6,7
Bons du Trésor du Canada - 3 mois (%)			
Prévisions du ministère des Finances	0,6	1,4	2,7
Prévisions de Desjardins	0,6	1,6	2,8
Obligations fédérales - 10 ans (%)			
Prévisions du ministère des Finances	3,2	3,6	4,6
Prévisions de Desjardins	3,2	3,7	4,4
Taux de change (¢ US)			
Prévisions du ministère des Finances	96,5	100,4	99,6
Prévisions de Desjardins	96,5	100,0	102,0

p : prévisions; * : les données de 2010 pour le PIB sont aussi des prévisions.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Desjardins, Études économiques

Graphique 3 – Une hausse graduelle des frais de scolarité



Source : Ministère des Finances du Québec

assurer une participation des étudiants au financement de leur université et bonifier la qualité de leur enseignement. Dans les faits, cette hausse ramènera les frais de scolarité au même niveau qu'en 1968, en tenant compte de l'inflation. Pour amoindrir l'impact financier sur certains étudiants, le gouvernement s'est engagé à retourner à ceux-ci, par l'intermédiaire du Programme d'aide financière aux études, 35 % des revenus tirés de la hausse des frais de scolarité. Les revenus supplémentaires de la hausse des tarifs viendront compléter les sommes investies par le gouvernement et celles que les universités iront chercher d'autres sources, dont les entreprises. En 2016-2017, les universités disposeront de 850 M\$ de plus, dont 65 % à 85 % devront être utilisés pour améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche.

ASSURER LA RETRAITE DES QUÉBÉCOIS

À compter de 2013, les prestations versées par le Régime des rentes du Québec (RRQ) surpasseront les cotisations. Sans ajustement, la réserve serait totalement épuisée en 2039 en raison de trois principaux facteurs : l'allongement de l'espérance de vie, une retraite plus précoce qu'auparavant et les faibles rendements enregistrés par le régime récemment. Il fallait donc agir rapidement. Pour renverser la situation et ainsi assurer la pérennité du régime, le gouvernement a annoncé que le taux de cotisation sera relevé de 0,15 % tous les 1^{er} janvier de 2012 à 2017. Pour la période, le taux de cotisation passera de 9,9 % à 10,8 %.

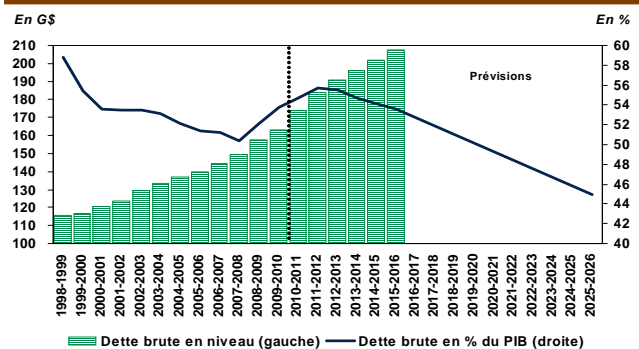
Pour tenir compte de la réalité démographique du Québec, le RRQ tentera aussi de favoriser les retraites plus tardives. Deux ajustements sont donc mis en place pour encourager les travailleurs à demeurer actifs. La majoration mensuelle de la rente du RRQ demandée après 65 ans passera de 0,5 % à 0,7 % à compter du 1^{er} janvier 2013. Cet avantage aura pour effet d'encourager le contribuable à travailler plus longtemps et à retarder la demande de paiement de sa rente.

La seconde mesure consiste à réduire la rente mensuelle demandée avant 65 ans de 0,6 % plutôt que de 0,5 %, dans le cas d'une rente maximale. Par conséquent, il sera moins avantageux pour les contribuables de prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans et de demander le paiement de leurs prestations du RRQ. Ce dernier ajustement sera introduit graduellement sur une période de trois ans. Pour intensifier les avantages pour les travailleurs plus expérimentés à rester sur le marché du travail, le gouvernement ajoute un crédit d'impôt qui compensera l'impôt du Québec à payer sur les 10 000 \$ de revenu de travail excédant les premiers 5 000 \$ pour les personnes âgées de 65 ans et plus. L'impact important qu'auront les changements démographiques sur la croissance économique du Québec, et par le fait même sur les finances publiques, capte l'attention du gouvernement et l'incite à réagir pour contre-carrer en partie ces effets négatifs.

LA DETTE POURSUIT SON ASCENSION

Avec une dette brute représentant 53,8 % de son PIB au 31 mars 2010, le Québec est de loin la province la plus endettée au pays, suivi de Terre-Neuve-et-Labrador avec un ratio de 39,9 %. Or, rien dans ce budget ne permet de croire que la situation de l'endettement du Québec s'améliorera à court ou à moyen terme. En outre, il est prévu que la dette brute augmentera de 20,5 G\$ entre le 31 mars 2010 et 2012, soit à 183,8 G\$, en raison des déficits budgétaires et du financement des investissements dans les infrastructures. Ainsi, le ratio de la dette brute sur le PIB pourrait augmenter à 55,7 % au terme de l'exercice 2011-2012 (graphique 4). L'atteinte de l'équilibre budgétaire combinée à une croissance économique près du potentiel permettront une certaine réduction de l'importance relative de la dette à compter de 2012-2013. Selon les projections du gouvernement, le ratio de la dette brute sur le PIB pourrait diminuer à 45,0 % en 2026, soit un niveau qui demeure nettement supérieur à la moyenne de 28 % répertoriée pour les autres provinces au 31 mars 2010.

Graphique 4 – La dette brute poursuivra son ascension



Source : Ministère des Finances du Québec

Tableau 3

Programme de financement du gouvernement

En M\$	2010-2011p	2011-2012p	2012-2013p
Fonds consolidé du revenu			
Besoins financiers nets ^{(1) (2)}	3 613	5 587	2 524
Remboursements d'emprunts	4 324	6 728	4 512
Variation de l'encaisse	(4 283)	(2 960)	---
Fonds d'amortissement des régimes de retraite, autres actifs des régimes et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs – Dépôts	2 000	---	---
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽³⁾	479	---	---
Financement réalisé par anticipation	2 960	---	---
TOTAL – Fonds consolidé du revenu	9 093	9 355	7 036
FONDS DE FINANCEMENT	5 466	4 500	4 500
Dont : remboursements d'emprunts	1 769	542	1 264
FINANCEMENT-QUÉBEC	4 327⁽⁴⁾	3 500	3 500
Dont : remboursements d'emprunts	400	1 936	1 839
TOTAL	18 886	17 355	15 036
Dont : remboursements d'emprunts	6 493	9 206	7 615

p : résultats préliminaires pour 2010-2011 et prévisions pour les années subséquentes. --- : non disponible

Note : un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

⁽¹⁾ Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées.

⁽²⁾ Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et du FCMA.

⁽³⁾ Dans le cadre de sa politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement a effectué des déboursés de 479 M\$ en 2010-2011 à la suite de l'évolution des taux de change. Ces déboursés n'ont pas d'effet sur la dette.

⁽⁴⁾ Ce montant comprend les emprunts de 886 M\$ effectués auprès de la SCHL dans le cadre du Programme de prêts à taux réduit pour les infrastructures municipales, et des emprunts à effectuer d'ici le 31 mars 2011 de 286 M\$ dans le cadre de ce programme.

Source : Ministère des Finances du Québec

Le gouvernement du Québec continue néanmoins de bénéficier de la confiance des marchés financiers, comme en témoigne la stabilité des cotes de crédit de la province. Il faut dire que le ministère des Finances dispose d'un plan de retour à l'équilibre bien étoffé, ce qui est loin d'être le cas pour de nombreux autres gouvernements dans le monde. Le programme de financement du Québec, qui prévoit des emprunts totalisant 17,4 G\$ en 2011-2012 (incluant les refinancements), devrait donc être comblé assez aisément.

AURAIT-ON PU FAIRE MIEUX?

Sans désavouer les efforts notables du gouvernement pour retrouver l'équilibre budgétaire, les chiffres montrent que la situation a été meilleure que prévu au cours de l'exercice 2010-2011. Par exemple, des revenus budgétaires supplémentaires de l'ordre de 918 M\$ ont été encaissés par le gouvernement.

Pourtant, le déficit n'a été que de 306 M\$ inférieur à ce qui était anticipé. La différence a donc été dépensée et n'a pas servi à accélérer le retour à l'équilibre budgétaire. Le gouvernement a donc profité d'un coussin pour éliminer la pression qui s'exerçait sur ses propres objectifs de réduction de dépenses.

Les attentes envers le budget présenté étaient relativement simples, mais non négociables. Le gouvernement devait d'abord conserver son objectif de retour à l'équilibre en 2013-2014. Ensuite, il devait montrer des efforts importants de réduction de dépenses, sans augmenter davantage le fardeau fiscal des Québécois. En ce sens, les objectifs sont atteints. Cependant, la partie n'est pas totalement gagnée et il reste encore beaucoup de sacrifices à faire pour y arriver.